

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-5**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, le Règlement numéro 384-5 modifiant le Règlement numéro 384 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park;
2. **QUE** l'objet de ce Règlement est de fixer rétroactivement au 1er janvier 2020 et d'indexer à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de l'année 2021, la rémunération accordée aux membres du conseil municipal en faveur des postes particuliers qu'ils occupent;
3. **QUE** le Règlement 384-5 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 MARS 2020

Me Julie Waite, greffière